

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 26 décembre 2024
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-4 du CGCT ;
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des Finances au sein du Pôle Ressources ;
CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Olivier DUPONT, Directeur des Finances et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des Finances ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KIBOICE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le prestataire sous réserve de l'absence de recours à la procédure de la direction des Finances ;
- Déclaration mensuelle et trimestrielle tout dans le cadre des marchés publics de la Direction des Finances ;
- Attestations de service, les attestations de bonne exécution des prestations (quantité de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction des Finances) ;
- États mensuels des dépenses dans le cadre de commandes de services de subvention de la Direction des Finances ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des Finances n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un dossier relatif au acte spécial ;
ARTICLE 2 - En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Olivier DUPONT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX ;
ARTICLE 3 - Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire ;
ARTICLE 4 - Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle Ressources et à Mme Valérie LAURENT-ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources à Limoges Métropole.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25939.pdf
(.pdf, 156,5 Ko)

 TÉLÉCHARGER